

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 14 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BREHIN Pierrick à Mme MORIN Héloïse, RICHARD Hervé à M. THÉBAULT Louis

Absent(s) : M. GUILLOUX Sylvain

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-14/09-05 – Gendarmerie : dénomination de voie

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant la construction de la Gendarmerie, rue Surcouf ;

Considérant que sept logements seront construits dans l'enceinte de la Gendarmerie et qu'un nom de voie doit être attribué pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de nommer la voie menant aux logements « Allée du Petit Longrais » ;

Vu la commission urbanisme et finances du 07 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter le nom de la voie « Allée du Petit Longrais » qui desservira l'ensemble des logements de fonctions des gendarmes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/09/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

21/09/2026